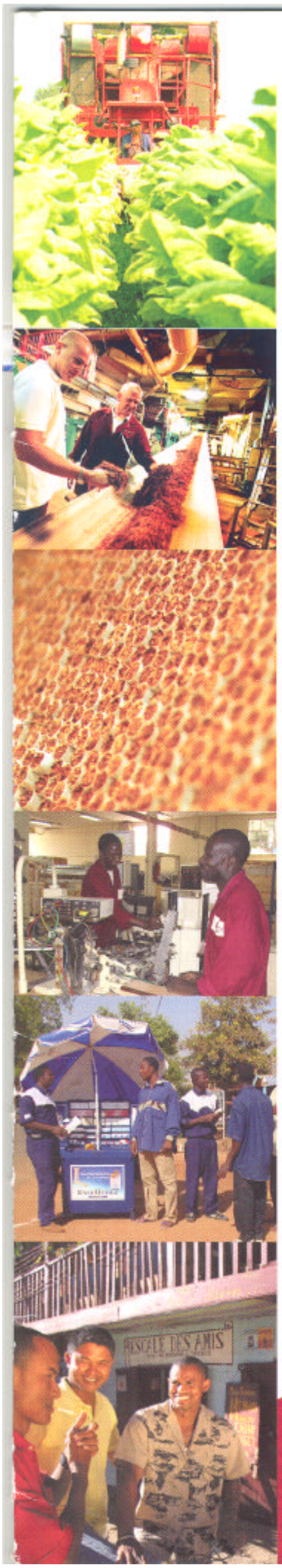

Société du groupe Imperial Tobacco

SITAB

Société Ivoirienne des Tabacs

RAPPORT ANNUEL 2005

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 29 MARS 2006

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Pierre MAGNE
Président

TOBAMARK, représentée par Monsieur Hervé DELBREIL
Administrateur

TOBACCOR, représentée par Monsieur Eric DAHLSTRÖM
Administrateur

CAMINA – CI, représentée par Monsieur Hubert LAURENT
Administrateur

Monsieur Colin MATTHEWS
Administrateur

Monsieur Tiéba OUATTARA
Administrateur

CORALMA International, représentée par Monsieur Paul RICHARDSON
Administrateur

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ECR INTERNATIONAL

01 B.P. 4050 ABIDJAN 01

DELOITTE & TOUCHE

01 B.P. 224 ABIDJAN 01

Imperial Tobacco

DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Paul RICHARDSON

DIRECTEUR TECHNIQUE
Monsieur Jacques BOUENDE

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Monsieur Abdoulaye KONE

DIRECTEUR COMMERCIAL et MARKETING
Monsieur Moussa SAHANDE

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES
Monsieur René Clément KOTOKLO

REPARTITION DU CAPITAL

Catégorie A	(Actions cotées à la BRVM)	40%
Catégorie B	(Actions non cotées)	60%

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005 et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2006.

5. Fin de mandat de deux administrateurs - Proposition de renouvellement.

6. Fin de mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet ECR, et de son suppléant, Monsieur René EDI - Proposition de renouvellement.

7. Pouvoirs à conférer.

ATTENTION

L'Assemblée Générale se tiendra au Palais de la Culture de TREICHVILLE à 11 heures 00

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous nous réjouissons de l'opportunité de notre rencontre de ce jour qui nous permet de vous présenter les résultats de notre société pour l'exercice 2005 ainsi que les perspectives pour 2006.
Aussi, conformément à la loi et à l'article 23 de nos statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin :
- de vous rendre compte de la gestion et des activités de notre société au cours de l'exercice 2005,
- de vous faire connaître les résultats obtenus,
- de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2005,
- et enfin de vous proposer les affectations et les répartitions qui nous paraissent opportunes.

Chers Actionnaires,

Dans un environnement économique toujours difficile, et en dépit de la situation instable qui continue de régner dans notre pays, les résultats dégagés par votre société au cours de l'exercice 2005 sont satisfaisants.

Nul n'est besoin de rappeler ici tous les évènements perturbants de l'exercice qui ont sérieusement contrarié les performances de l'économie nationale au point qu'elle poursuit inévitablement sa dégradation d'année en année alimentant ainsi la persistance de la crise sociopolitique.

Mais le travail efficace et une approche pragmatique de l'équipe commerciale ont permis à la SITAB de positionner les marques ITG aux premières places du marché domestique.

Les bons ratios techniques à l'usine ainsi que les efforts continus de réduction des frais généraux ont également contribué à l'amélioration des résultats obtenus en 2005.

Il faut en remercier et féliciter toute l'équipe de direction avec à sa tête le Directeur General ainsi que tout le personnel, en particulier les employés de Bouaké qui vivent dans un environnement plus que difficile.

ASPECT COMMERCIAL

Les ventes de la société pour l'exercice 2005 ont progressé de 16% par rapport à l'exercice précédent passant de 2 787 millions de cigarettes à 3 239 millions de cigarettes. Néanmoins, ce volume est toujours largement inférieur à la situation d'avant crise qui était de 4 170 millions de cigarettes (2000).

Depuis la crise, les volumes SITAB ont baissé pour atteindre 2 239 millions de cigarettes en 2003 à cause des effets négatifs liés à des difficultés de fabrication puis d'approvisionnement tant au niveau des marchés export et de nos agences et dépôts, qu'au niveau des clients des zones du centre et du nord. Pendant cette période les ventes ont également subi les effets négatifs de la concurrence de produits de contrebande et de contrefaçon en provenance de Guinée, du Mali et du Burkina Faso.

Malgré toutes ces difficultés, les ventes de la société ont enregistré progressivement un retour à la croissance au cours des années 2004 (2 787 millions) et 2005 (3 239 millions).

ASPECT INDUSTRIEL

Malgré le contexte plus que difficile (et éprouvant pour notre personnel) du site industriel de Bouaké, nos équipes ont consciencieusement et efficacement travaillé pour fournir aux marchés des produits conformes au standard international, maintenant ainsi l'agrément accordé à la société par ses fournisseurs de marques de cigarettes.

Malgré la crise, des investissements ont été réalisés à l'usine de Bouaké pour l'expansion du scaferlati, le renouvellement de l'outil d'évaluation de la qualité, la mise en conformité de l'usine aux normes environnementales (ISO 14001) et de qualité (ISO 9001) et la finalisation de l'installation d'une nouvelle ligne cotes.

Pour l'exercice 2005, le volume de production cigarettes a atteint 2 995 millions de cigarettes soit une augmentation de 13% par rapport à l'exercice 2004.

Le volume scaferlati a atteint quant à lui 3 897 Tonnes dont 1 513 Tonnes à l'export en direction de la Mabucig (Burkina Faso) et de Sonatam (Mali).

Dans l'ensemble, les ratios industriels ont évolué de manière satisfaisante ; conséquence du bon fonctionnement de l'usine durant l'exercice.

ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Au plan quantitatif, l'année 2005 a enregistré 11 départs contre 8 embauches faisant ainsi passer l'effectif de 291 employés au 1er janvier à 288 agents au 31 décembre 2005 dont 188 agents continuent d'exercer à Bouaké.

Au plan social, l'année 2005 a été marquée par une augmentation des accidents du travail et des absences maladies, et par une persistance des revendications sociales et salariales. Ces situations, très perceptibles sur le site de Bouaké, résultent surtout de la fragilisation morale et financière dont sont victimes les travailleurs éloignés pour la plupart de leurs familles et vivant dans l'inquiétude permanente du lendemain suscitée par le contexte socio politique et ses aspects sécuritaires.

ASPECT FINANCIER

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice est en légère baisse par rapport à l'année précédente et s'établit à 64.2 milliards FCfa contre 64.5 milliards en 2004.
Cette légère baisse du chiffre d'affaires, malgré une progression de 16.2% des volumes de ventes, s'explique d'une part par la hausse des produits économiques au détriment des segments intermédiaires et luxes, et, d'autre part, par la baisse des ventes de Scaferlati.

Les ventes domestiques hors import représentent environ 80% des volumes de ventes soit 2 598 mu contre 2 441 mu l'année précédente, pour un chiffre d'affaires de 43.1 milliards FCfa. L'import représente 5% du volume des ventes totales contre 7% l'an dernier soit 164 mu. L'activité export atteint cette année 478 mu contre 148 mu l'année précédente en raison de la reprise des ventes sur le Niger.

Les coûts matières (production stockée comprise) sont en baisse de 3%. Le niveau de baisse est supérieur à celui du chiffre d'affaires du fait de l'amélioration de la productivité et de la baisse des importations de cigarettes.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 11.2 milliards FCfa et représentent 17.4% du chiffre d'affaires contre 19.8% l'an passé. La baisse du pourcentage par rapport à l'année dernière s'explique par un suivi rigoureux des frais généraux et par la dotation complémentaire de 948.6 millions FCfa l'année dernière liée au désinvestissement de la machine Etreta.

Après l'arrêté définitif de nos états financiers au 31 décembre 2005, le bilan et les comptes que nous soumettons à votre approbation font apparaître un bénéfice net de 6.443.628.921 FCfa. Ce bénéfice est en hausse de 24.04%.

Ce résultat a été obtenu après :
la dotation aux amortissements de 736.218.854 FCfa
la constitution de provisions pour 1.263.792.332 FCfa
un prélèvement de 3.654.573.816 FCfa pour l'impôt BIC.

En ajoutant au bénéfice net réalisé le report à nouveau de l'exercice 2004, à savoir 1.760.765.759 FCfa, la somme totale disponible s'établit à 8.204.394.680 FCfa.

Enfin, nous vous proposons :

1 - D'affecter le résultat de l'exercice 2005 de la façon suivante :

	FCFA
Résultat de l'exercice 2005	6.443.628.921
Report à nouveau (après affectation du résultat Net 2004)	1.760.765.759
Réserves facultatives	0
Disponible :	8.204.394.680
Affectation :	
Réserve légale :	0
Dividendes distribués :	**6.284.250.000**
Dividende brut par action	7.000
Dividende net par action	6.418
Report à nouveau après affectation	**1.920.144.680**

Si cette proposition vous agrée, les dividendes seront mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la BRVM, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

2 - De fixer le montant global des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs au titre de l'exercice 2006 à la somme brute de 60.000.000 F CFA (cf. Article 431 du traité OHADA).

3 - De renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Colin MATTHEWS et de la société CORALMA International pour une durée de six (6) années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

4 - De renouveler le mandat du Commissaire aux comptes Titulaire, le cabinet ECR International ainsi que celui de son suppléant, Monsieur René EDI, pour une durée de six (6) exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

L'ensemble de ces propositions et documents font l'objet du texte des résolutions que nous soumettons à votre ratification (Cf. résolutions ci-jointes).

Le Conseil d'Administration remercie une fois encore la Direction et l'ensemble du personnel pour le bon travail réalisé au cours de l'année écoulée et les encourage à persévérer dans leurs efforts de maintien et de développement de notre société dans un contexte qui, si Dieu le veut, connaitra une nette amélioration cette année.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société SITAB, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC. Ces normes requièrent la planification et la mise en œuvre de diligences qui permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique sur la mission du commissaire aux comptes, que les états financiers annuels, établis selon les règles et principes comptables du système comptable OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 31 décembre 2005.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession établies par l'IFAC, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Fait à Abidjan, le 01 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE

EDI René
Expert Comptable Diplômé

ECR International

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 DE L'ACTE UNIFORME EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du traité de l'O.H.A.D.A (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique du 17 avril 1997, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte uniforme.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes entre la société et l'un des administrateurs, Directeur général ou Directeur général adjoint, ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou Directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur les opérations de la société avec ses clients et fournisseurs.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2005

1.1 Avec la société JSNM

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : la société CORALMA International.

Nature et objet : Convention de licence de fabrication et de distribution de marque de cigarettes.

Modalités :
Le 1er octobre 1993, la société JSNM a accordé à la SITAB une licence exclusive de fabrication de cigarettes en Côte d'Ivoire et une licence exclusive de vente des marques dont elle est propriétaire, ou a la licence.

En contrepartie, la SITAB s'engage à verser à la société JSNM, pendant la durée du contrat une redevance annuelle représentant :
- 6% du chiffre d'affaires TTC réalisé à l'exportation ;
- 5% du chiffre d'affaires TTC domestique (réalisé en Côte d'Ivoire).

Un premier avenant établi le 19 avril 2002 porte le taux de la redevance sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée) à 3%.

Un second avenant établi le 29 juillet 2002 donne la licence de fabrication et de commercialisation de la marque ROYAL LEGEND à la SITAB qui s'engage à verser au concédant durant toute la durée de l'exécution du contrat, une redevance de 5,6% sur le chiffre d'affaires HT pour les produits fabriqués et commercialisés en Côte d'Ivoire et sur les marchés périphériques (Niger, Bénin, Mali, Togo, et Guinée).

Pour l'exercice 2005, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 965 654 075 HT FCFA.

1.2 Avec la société CAITA – France

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur Robert DANLOUX et la société CORALMA International.

Nature et objet :
- convention de bureau d'achat
- convention d'assistance technique

Modalités :

a - Assistance technique

Par convention conclue le 20 novembre 1996, la société CAITA met à la disposition de la SITAB son infrastructure et lui fournit une assistance technique dans les domaines industriels, commerciaux, administratifs, financiers, d'audit interne et de gestion des risques.

Au cours de cet exercice, la charge supportée par SITAB s'élève à 25 857 825 FCFA.

b - Bureau d'achat

Par convention conclue le 15 octobre 1993, amendée le 1er janvier 2000, puis le 1er janvier 2002, la CAITA fait bénéficier à la SITAB, de son expérience dans le domaine du tabac et des économies d'échelles obtenues en négociant des achats groupés pour le compte de ses clients.

A cet effet, la CAITA reçoit mandat de réaliser sur ordre et pour le compte de la SITAB, tous les achats hors de Côte d'Ivoire de matières premières, fournitures de fabrication, matériels et pièces de rechange, articles publicitaires et autres produits qui sont nécessaires à son activité.

En couverture des frais qu'elle expose pour ces opérations et en rémunération de ses services, la CAITA reçoit une commission calculée sur la valeur FOB des achats au taux de 4% pour les achats ci-dessus visés.

D'autre part, CAITA facture à la SITAB au titre des frais de gestion de compte une commission de 3% assise sur le montant total des dépenses payées pour son compte et refacturée. Ces commissions ne pouvant être inférieures au minimum forfaitaire fixé à 40 Euros soit 26 238 FCFA par opération.

Au titre de l'exercice 2005 le total des commissions et courtage s'élève à 983 550 158 FCFA.

1.3 Avec la société 3I

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Monsieur Pierre Magne et TOBACCOR.

Nature et objet :
- convention de location d'un ensemble immobilier
- convention d'assistance administrative et comptable
- convention d'avance de trésorerie

Modalités :

a - **Location d'un ensemble immobilier**

La SITAB a conclu avec la 3I, le 10 avril 2000, un bail portant sur la location d'un entrepôt avec un bureau et d'un bâtiment de six bureaux moyennant un loyer mensuel de 450 000 FCFA.

Ce contrat a une durée de trois (3) ans renouvelable par tacite reconduction.

Les revenus de cette location pour l'exercice 2005 se chiffrent à 5 400 000 FCFA.

b - **Assistance administrative et comptable**

Signé le 1er janvier 1998, cette convention a été amendée le 8 mars 2001.

Par ce contrat, la SITAB s'engage à fournir à 3I une assistance administrative, financière et comptable moyennant le versement, de la part de la 3I, d'une redevance mensuelle d'un montant fixe de 2 millions de FCFA.

Le produit qui en découle s'élève à 24 000 000 FCFA HT pour 2005.

c - **Avance de trésorerie**

Par convention signée le 18 septembre 2001, la SITAB consent à 3I des avances de trésorerie dont l'encours total ne peut dépasser 500 millions de FCFA. Cette convention d'une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction a pour but d'aider 3I à résoudre ses problèmes de financement. Les sommes mises à la disposition de 3I par la SITAB sont productives d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO au 1er janvier de l'année en cours.

Aucun produit n'a été perçu au titre de cette convention au cours de l'exercice 2005.

1.4 Avec la société FILTAB

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Messieurs Pierre MAGNE et Tiéba OUATTARA

Nature et objet : - Convention de location d'un ensemble immobilier
- Convention d'assistance administrative et comptable

Modalités :

a - Location d'un ensemble immobilier

La SITAB a conclu, le 30 septembre 1986, avec la FILTAB un bail de gré à gré portant sur la location d'un entrepôt nu, sis à Bouaké pour la fabrication des filtres de cigarettes. Le loyer a été porté à 1 million de FCFA hors taxes, par mois, par l'avenant n°1 du 30 septembre 1987.

Le produit perçu de la FILTAB au titre de ce contrat s'élève à 12 millions de FCFA pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

b - Assistance administrative et comptable

Par ce contrat, signé le 10 novembre 1986, la SITAB s'engage à fournir à la FILTAB une assistance administrative, financière et comptable moyennant une redevance mensuelle d'un montant de 100 000 FCFA.

Le produit perçu par la SITAB à ce titre s'élève à 1,2 millions de FCFA hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

1.5 Avec la société CAITA CI

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Messieurs Pierre MAGNE, Tieba OUATTARA et TOBACCOR.

Nature et objet : Convention d'assistance administrative et comptable

Modalités :

Aux termes d'une convention conclue le 16 décembre 1982, la SITAB fournit à la CAITA CI une assistance en matière administrative, comptable et commerciale moyennant une rémunération trimestrielle de 1,5 millions de FCFA hors taxes.

Aucun produit n'a été perçu par la SITAB à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

2. CONVENTIONS NOUVELLES

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Nous n'avons eu connaissance d'aucune autre opération ou convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la SITAB, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 07 Mars 2006.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & TOUCHE

EDI René
Expert Comptable Diplômé

ECR International

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.
En conséquence, l'Assemblée donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

DEUXIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions visées par les articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale approuve chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice net de l'exercice 2005 s'élève à FCFA 6.443.628.921 et le report à nouveau antérieur à FCFA 1.760.765.759, approuve la proposition d'affectation du résultat faite par le Conseil d'Administration, et décide de distribuer la somme de 6.284.250.000 F CFA; le compte « Report à nouveau » s'élevant, après affectation du résultat de l'exercice 2005, à la somme de 1.920.144.680 F CFA.

En conséquence, le dividende brut versé à chaque action sera de 7.000 F CFA ; ce dividende sera mis en paiement dans un délai de 15 jours ouvrables conformément aux dispositions édictées par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

	FCFA
Résultat de l'exercice 2005	6.443.628.921
Report à nouveau (après affectation du résultat Net 2004)	1.760.765.759
Réserves facultatives	0
Disponible :	**8.204.394.680**
Affectation :	
Réserve légale	0
Dividendes distribués :	6.284.250.000
Dividende brut par action	7.000
Dividende net par action	6.418
Report à nouveau après affectation	**1.920.144.680**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant global des indemnités de fonction qui seront versées au Conseil d'Administration pour l'exercice 2006 à la somme brute de 60.000.000 de FCFA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

CINQUIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Colin MATTHEWS pour une durée de six (6) années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

SIXIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de la société CORALMA International S.A.S. pour une durée de six (6) années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société CORALMA International continuera d'être représentée au conseil d'administration de la société par Monsieur Paul RICHARDSON.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, renouvelle le mandat du Cabinet ECR International, en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil, renouvelle le mandat de Monsieur René EDI, en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant, pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes les formalités de dépôts et de publication légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :

DOCUMENTS COMPTABLES

BILAN

ACTIF	2005	2004
Immobilisations incorporelles brutes	246 556 660	238 802 287
Immobilisations corporelles brutes	21 686 881 816	24 391 324 322
Immobilisations financières	1 157 604 049	1 161 253 359
Amortissements et provisions	-19 045 176 910	-20 983 488 012
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	**4 045 865 615**	**4 807 891 956**
Stocks nets	18 260 205 125	22 768 618 797
Fournisseurs,avances versées		
Clients	3 606 236 478	2 826 687 757
Autres créances	1 123 400 370	830 686 656
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**22 989 841 973**	**26 425 993 210**
Tresorerie -Actif	8 481 550 795	7 449 107 820
Ecart de conversion-Actif		
TOTAL GENERAL ACTIF	**35 517 258 383**	**38 682 992 986**

PASSIF	2005	2004
Capital	4 488 750 000	4 488 750 000
primes et réserves	4 206 317 356	4 397 906 089
Résultat net de l'exercice	6 443 628 921	5 194 911 267
Provisions réglémentées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**15 138 696 277**	**14 081 567 356**
Emprunts	611 800 255	
Dettes financières diverses	15 232 698	14 632 698
Provisions financières pour risques et charges	1 213 513 047	851 927 401
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES ASSIMILEES	**1 228 745 745**	**1 478 360 354**
Clients,avances recues		
Fournisseurs d'exploitation	12 390 714 822	17 891 902 183
Dettes fiscales	6 298 017 274	3 262 592 820
Dettes sociales	229 120 424	204 567 571
Autres dettes	161 740 752	346 118 808
TOTAL PASSIF CIRCUANT	**19 079 593 272**	**21 705 181 382**
Tresorerie -Passif	70 223 089	1 417 883 894
Ecart de conversion-Passif		
TOTAL GENERAL PASSIF	**35 517 258 383**	**38 682 992 986**

COMPTES DE RESULTATS

	2005	2004
Ventes de marchandises	4 115 412 696	5 570 158 675
Production vendue	58 533 074 923	57 384 862 645
Prestation de services	1 520 663 297	1 544 203 660
Produits accessoires	53 924 225	
CHIFFRE D'AFFAIRES	64 223 075 141	64 499 224 980
Production stockée	-1 030 070 705	907 489 153
Autres Produits	146 248 295	54 306 918
Reprise de provision	931 815 943	
TOTAL PRODUITS	**63 339 252 731**	**66 392 836 994**
Achats et frais/achats	36 751 398 513	45 210 732 389
Variation de stocks	2 429 595 490	-4 083 928 753
Transports	1 755 312 974	1 918 352 880
Services extérieurs	7 605 596 776	8 910 515 293
Impôts et taxes	656 369 217	704 410 585
Autres charges	444 702 191	1 159 265 286
TOTAL CHARGES	**49 642 975 161**	**53 819 347 680**
VALEUR AJOUTEE	**13 696 277 570**	**12 573 489 314**
Charges du personnel	2 725 344 387	2 776 442 281
Dotation aux amortissements	736 218 854	1 926 818 529
Dotation aux provisions	1 263 792 332	685 946 679
RESULTAT D'EXPLOITATION	**8 970 921 997**	**7 184 281 825**
Produits financiers	1 295 855 997	941 230 513
Charges financières	187 821 215	335 732 890
RESULTAT FINANCIER	**1 108 034 782**	**605 497 623**
Résultat hors activité ordinaire	19 245 958	1 468 618
Impôts sur le résultat	3 654 573 816	2 596 336 799
RESULTAT NET	**6 443 628 921**	**5 194 911 267**

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

1ère PARTIE : DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes
+ Produits encaissables restants

} à l'exclusion des cessions d'actif immobilisé

			E.B.E.	9 916 120 233
(SA)	Frais financiers	43 211 513	(TT) Transferts de charges d'exploitation	33 288 792
(SC)	Pertes de change	25 292 230	(UA) Revenus financiers	1 295 423 675
(SL)	Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges	
(SQ)	Participations		(UC) Gains de change	432 322
(SR)	Impôt sur le résultat	3 654 573 816	(UL) Produits H.A.O.	
			(UN) Transferts de charges H.A.O.	
	Total (I)	**3 723 077 559**	**Total (II)**	**11 245 265 022**

CAFG : Total (II) - Total (I) = 7 522 187 463 X A (N-1) : 7 656 252 294

■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 7 522 187 463 - 5 386 500 000 = 2 135 687 463 X B (N-1) : 5 411 877 294

■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)		Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC)	Marchandises		ou	-576 301 051
(BD)	Matières premières		ou	-2 916 613 916
(BE)	En-cours	100 373 012	ou	
(BF)	Produits fabriqués		ou	-1 115 871 717
(A)	**Variation globale nette des stocks**		ou	**-4 508 413 672**

Variation des stocks : N - (N - 1)		Emplois		Ressources diminution (-)
(BH)	Fournisseurs, avances versées		ou	
(BI)	Clients	786 929 404	ou	0
(BJ)	Autres créances	292 713 714	ou	0
(BU)	Ecarts de conversion - Actif (1)		ou	0
(B)	**Variation globale nette des créances**	**1 079 643 118**	ou	

Variation des stocks : N - (N - 1)		Emplois diminution(-)		Ressources augmentation (+)
(DI)	Clients, avances reçues		ou	
(DJ)	Fournisseurs d'exploitation	-5 501 187 361	ou	
(DK)	Dettes fiscales		ou	3 035 424 454
(DL)	Dettes sociales		ou	24 552 853
(DM)	Autres dettes	-184 378 056	ou	
(DN)	Risques provisionnés		ou	
(DU)	Ecarts de conversion - Passif (1)		ou	
(C)	**Variation globale nette des dettes circulantes**	**-2 625 588 110**	ou	
VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)			ou	**-803 182 444**

■ EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N	N-1
Excédent brut d'exploitation	9 916 120 233	
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	803 182 444	
- Production immobilisée		
EXCEDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	**10 719 302 677**	

(1) En cours d'adoption.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL

2 ème PARTIE : TABLEAU

Réf.		Exercice 2005 Emplois	Exercice 2005 Ressources	Exercice 2004 (E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)			
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles		0	-1 572 039
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	287 008 798	328 412 933	-1 360 646 566
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	5 884 655	9 533 965	18 281 777
FF	**INVESTISSEMENT TOTAL**	**292 893 453**	**337 946 898**	**-1 343 936 828**
FG	**II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. Supra : Var. B.F.E.)**	0	803 182 444	5 252 625 605
FH	**A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)**	92 893 453	1 141 129 342	3 908 688 777
FI	**III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F. H.A.O.)**	8 000 000		
FJ	**IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS(1)** Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	611 800 255		-1 425 456 284
FK	**B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER**	**0**	**228 435 634**	**2 483 232 493**

Réf.		Exercice 2005 Emplois	Exercice 2005 Ressources	Exercice 2004 (E - ; R +)
	V. FINANCEMENT INTERNE			
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	5 386 500 000	7 522 187 463	5 411 877 294
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur capital (y compris retraits de l'exploitant)			
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)		0	1 214 867
FR	Autres dettes financières (2)		600 000	0
	(2) remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	**C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT**	**2 136 287 463**		**5 413 092 161**
FT	**D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)**	**0**	**2 364 723 097**	**-3 398 622 543**
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
	Trésorerie nette			
FU	à la clôture de l'exercice + ou - 8 411 327 706			6 046 604 609
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou - 6 046 604 609			-1 849 720 045
FW	**Variation Trésorerie :** (+ si Emploi : - si Ressources) 2 364 723 097	2 364 723 097	0	7 896 324 654
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences « bilantielles »

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)	Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR (N) - FdR (N - 1)	0	1 569 540 653
Variation du B.F. global (B.F.G.)	0	795 182 444
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)	2 364 723 097	0
TOTAL	**2 364 723 097**	**2 364 723 097**